

Votre enfant a plus de 16 ans et moins de 18 ans

1. Prenez rendez-vous auprès du secrétariat du CIO d'accueil qui correspond à votre commune de résidence (voir tableau au dos).
2. Vous serez accueilli avec votre enfant par un conseiller d'orientation psychologue pour un entretien.
3. Si nécessaire, des enseignants lui feront passer des tests de niveau en français et en mathématiques.
4. Au vu de ces éléments, les services départementaux de l'Éducation nationale vous adresseront une proposition de scolarisation, par écrit, en fonction des places disponibles et du niveau scolaire atteint. Le courrier vous précisera le nom et l'adresse de l'établissement qui accueillera votre enfant. Dès réception de ce document, vous devrez vous rendre le plus rapidement possible au lieu indiqué pour inscrire votre enfant.

Votre enfant a plus de 18 ans

Il n'est pas prévu de procédures de positionnement en centre d'information et d'orientation (CIO).

Il peut toutefois se présenter dans le centre d'information et d'orientation de proximité qui correspond à sa commune de résidence (voir liste des CIO de proximité au dos), pour recueillir des informations concernant les dispositifs de formation accessibles aux jeunes majeurs. Pour accéder à un stage de formation professionnelle ou à un emploi, tout jeune de plus de 18 ans doit être en situation régulière au regard du séjour et titulaire d'une autorisation de travail.

Liste de CIO de proximité

Vous habitez	CIO de proximité
Aubervilliers, Dugny, La Courneuve, Le Bourget	CIO d'Aubervilliers 80 rue Henri Barbusse 93 300 AUBERVILLIERS Tél 01 48 33 46 07
Aulnay-sous-bois, Sevran	CIO d'Aulnay-sous-Bois 14 rue du commandant Brasseur 93 600 AULNAY-SOUS-BOIS Tél. 01 48 19 24 50
Bobigny	CIO de Bobigny Espace Maurice Nilès 11 rue du 8 mai 1945 – 93 000 BOBIGNY Tél. 01 48 31 10 64
Bondy, Les Pavillons-sous-Bois	CIO de Bondy 17 rue Auguste Polissard – 93 140 BONDY Tél. 01 48 47 28 85
Drancy	CIO de Drancy 21 rue de la Haute Borne – BP 51 93 701 DRANCY CEDEX Tél. 01 48 95 21 21
Epinay-sur-Seine, Villetaneuse	CIO d'Epinay-sur-Seine 7 bis avenue de la République 93 800 EPINAY-SUR-SEINE Tél. 01 42 35 40 82
Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Villemomble	CIO de Gagny 1 avenue Jean Jaurès 93 220 Gagny Tél. 01 43 81 38 85
Le Blanc-Mesnil	CIO du Blanc Mesnil 50 avenue de la division Leclerc 93 150 LE BLANC-MESNIL Tél. 01 48 67 02 98
Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Montfermeil, Vaujours	CIO de Clichy-sous-Bois 1 bis bd Gagarine - 93 390 CLICHY-SOUS-BOIS Tél. 01 43 81 34 72
Bagnolet, Montreuil	CIO de Montreuil 21 avenue Walwein – 93 100 MONTREUIL Tél. 01 48 57 45 86
Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne	CIO de Noisy-le-Grand 134 La Piazza Mont d'Est 93 160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 43 03 32 30
Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, Romainville	CIO de Noisy-le-Sec 16 rue des Carrouges 93 130 NOISY-LE-SEC Tél. 01 48 49 85 86
Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Pantin	CIO de Pantin 41 rue Delizy – 93 500 PANTIN Tél. 01 48 44 49 71
Saint-Denis, L'Isle-Saint-Denis, Saint-Ouen	CIO de Saint-Denis 110 rue Gabriel Péri – 93 200 SAINT-DENIS Tél. 01 48 22 28 28
Stains, Pierrefitte	CIO de Stains 30 rue de Saalfeld – 93 240 STAINS Tél : 01 48 26 34 70
Tremblay-en-France, Villepinte	CIO de Tremblay-en-France 38 rue Pierre de Ronsard – BP 73 93 290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél. 01 48 60 48 12



académie
Créteil

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

Vous arrivez sur le territoire français et vous souhaitez scolariser votre enfant

L'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des enfants et adolescents allophones nouvellement arrivés en France. L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, entre 6 et 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès l'instant où ils résident sur le territoire français.

Votre enfant a plus de 6 ans et moins de 11 ans

1. Allez à la mairie de votre commune de résidence. Les services vous préciseront le nom et l'adresse de l'école de votre secteur et vous délivreront une fiche d'inscription-mairie.
2. Prenez rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école de secteur où votre enfant sera accueilli, vous vous munirez de la fiche d'inscription-mairie.
3. Le directeur ou la directrice vous recevra avec votre enfant pour un entretien d'accueil.
4. Votre enfant passera des tests en français et en mathématiques pour vérifier son niveau scolaire. Vous préciserez au directeur d'école les années de scolarisation de votre enfant.
Deux cas seront distingués :
- s'il est francophone, il sera inscrit dans la classe de l'école de son quartier qui correspond à son niveau scolaire et à son âge.
- si son niveau de connaissance en langue française est insuffisant pour suivre une classe ordinaire, l'inspecteur de la circonscription, informé de l'arrivée de votre enfant par l'école de secteur, précisera alors dans quelle école il sera affecté. Il sera ensuite scolarisé dans une unité pédagogique pour élève allophone arrivant (UPE2A). Votre enfant bénéficiera d'un enseignement intensif en français et apprendra dans cette même langue les autres disciplines enseignées à l'école élémentaire. Après un an dans la classe d'UPE2A, il rejoindra son école de secteur pour y poursuivre sa scolarité.

Votre enfant a plus de 11 ans et moins de 16 ans

1. Prenez rendez-vous auprès du secrétariat du CIO (centre d'information et d'orientation) d'accueil qui correspond à votre commune de résidence (voir liste des CIO d'accueil ci-contre).
2. Vous serez accueilli avec votre enfant par un conseiller d'orientation psychologue pour un entretien.
3. Si nécessaire, des enseignants lui feront passer des tests de niveau en français et en mathématiques.
4. A partir de ces éléments, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) vous adressera un courrier qui vous précisera le nom et l'adresse du collège qui pourra accueillir votre enfant :
- soit en classe ordinaire, pour les francophones,
- soit en unité pédagogique (UPE2A), pour les élèves allophones arrivants et pour les non francophones.
5. Dès réception de cette lettre, vous devrez vous rendre le plus rapidement possible au collège pour inscrire votre enfant.

Liste de CIO d'accueil pour les entretiens et les tests des enfants âgés de 11 à 18 ans.

Vous habitez	CIO d'accueil
Aubervilliers, Dugny, La Courneuve, Le Bourget, Stains	CIO d'Aubervilliers 80 rue Henri Barbusse 93 300 AUBERVILLIERS Tél. 01 48 33 46 07
Aulnay-sous-bois, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte	CIO d'Aulnay-sous-Bois 14 rue du commandant Brasseur 93 600 AULNAY-SOUS-BOIS Tél. 01 48 19 24 50
Bobigny	CIO de Bobigny Espace Maurice Nîès 11 rue du 8 mai 1945 – 93 000 BOBIGNY Tél. 01 48 31 10 64
Bondy, Les Pavillons-sous-Bois	CIO de Bondy 17 rue Auguste Polissard – 93 140 BONDY Tél. 01 48 47 28 85
Drancy, Le Blanc-Mesnil	CIO de Drancy 21 rue de la Haute Borne – BP 51 93 701 DRANCY CEDEX Tél. 01 48 95 21 21
Epinay-sur-Seine, Pierrefitte, Villetaneuse	CIO d'Epinay-sur-Seine 7 bis avenue de la République 93 800 EPINAY-SUR-SEINE Tél. 01 42 35 40 82
Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Montfermeil, Vaujours	CIO de Clichy-sous-Bois 1 bis boulevard Gagarine 93 390 CLICHY-SOUS-BOIS Tél. 01 43 81 34 72
Bagnolet, Montreuil	CIO de Montreuil 21 avenue Walwein – 93 100 MONTREUIL Tél. 01 48 57 45 86
Gagny, Gournay-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Villemomble	CIO de Noisy-le-Grand 134 La Piazza Mont d'Est 93 160 NOISY-LE-GRAND Tél. 01 43 03 32 30
Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois, Romainville	CIO de Noisy-le-Sec 16 rue des Carrouges 93 130 NOISY-LE-SEC Tél. 01 48 49 85 86
Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Pantin	CIO de Pantin 41 rue Delizy – 93 500 PANTIN Tél. 01 48 44 49 71
L'Isle-Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Ouen	CIO de Saint-Denis 110 rue Gabriel Péri – 93 200 SAINT-DENIS Tél. 01 48 22 28 28
Tremblay-en-France, Villepinte	CIO de Tremblay-en-France 38 rue Pierre de Ronsard – BP 73 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE Tél. 01 48 60 48 12